

afin de prier pour lui : car la colère est déjà sortie du trône de Dieu , et la plaie commence à éclater.

47 Aaron fit ce que Moïse lui commandait ; il courut au milieu du peuple que le feu embrasait déjà, il offrit l'encens :

48 et se tenant debout entre les morts et les vivans, il pria pour le peuple, et la plaie cessa.

49 Le nombre de ceux qui furent frappés de cette plaie, fut de quatorze mille sept cents hommes, sans ceux qui étaient péris dans la sédition de Coré.

50 Et Aaron revint trouver Moïse à l'entrée du tabernacle de l'alliance, après que la mort se fut arrêtée.

CHAPITRE XVII.

Sacerdoce confirmé à Aaron par un prodige.

1 Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

2 Parlez aux enfans d'Israël, et prenez d'eux une verge pour la race de chaque tribu, douze verges pour tous les princes des tribus; et vous écrirez le nom de chaque prince sur sa verge.

3 Mais le nom d'Aaron sera sur la verge de la tribu de Lévi, et toutes les tribus seront écrites chacune séparément sur sa verge.

4 Vous mettrez ces verges dans le tabernacle de l'alliance devant l'arche du témoignage, où je vous parlerai.

5 La verge de celui d'entre eux que j'aurai élu, fleurira; et j'arrêterai ainsi les plaintes des enfans d'Israël, et les murmures qu'ils excitent contre vous.

6 Moïse parla donc aux enfans d'Israël; et tous les princes de chaque tribu ayant donné chacun leur verge, il s'en trouva douze sans la verge d'Aaron.

7 Moïse les ayant mises devant le Seigneur dans le tabernacle du témoignage,

8 trouva le jour suivant, lorsqu'il revint, que la verge d'Aaron qui était pour la famille de Lévi, avait fleuri; et qu'ayant poussé des boutons, il en était sorti des fleurs, d'où après que les feuilles s'étaient ouvertes, il s'était formé des amandes.

9 Moïse ayant donc pris toutes les verges de devant le Seigneur, les porta à tous les enfans d'Israël: et chaque tribu vit et reçut sa verge.

10 Et le Seigneur dit à Moïse: Reportez la verge d'Aaron dans le tabernacle du témoignage, afin qu'elle y soit gardée pour mémoire de la rébellion des enfans d'Israël, et qu'ils cessent de former des plaintes contre moi, de peur qu'ils ne soient punis de mort.

11 Moïse fit ce que le Seigneur lui avait commandé.

12 Mais les enfans d'Israël dirent à

Moïse: Vous voyez que nous sommes consumés, et que nous périssons tous.

13 Quiconque s'approche du tabernacle du Seigneur est frappé de mort. Serons-nous donc tous exterminés sans qu'il en demeure un seul?

CHAPITRE XVIII.

Devoirs des prêtres et des lévites. Prémices et dîmes pour leur subsistance.

1 Le Seigneur dit à Aaron: Vous serez responsables des fautes qui se commettront contre le sanctuaire, vous et vos fils, et la maison de votre père avec vous, et vous répondrez des péchés de votre sacerdoce, vous et vos fils avec vous.

2 Prenez aussi avec vous vos frères de la tribu de Lévi, et toute la famille de votre père, et qu'ils vous assistent et vous servent; mais vous et vos fils vous exercerez votre ministère dans le tabernacle du témoignage.

3 Les lévites seront toujours prêts à exécuter vos ordres, pour tout ce qu'il y aura à faire dans le tabernacle; sans qu'ils s'approchent néanmoins ni des vases du sanctuaire, ni de l'autel, de peur qu'ils ne meurent, et que vous ne périsiez aussi avec eux.

4 Qu'ils soient avec vous, et qu'ils veillent à la garde du tabernacle et à l'accomplissement de toutes ses cérémonies. Nul étranger ne se mêlera avec vous.

5 Veillez à la garde du sanctuaire, et servez au ministère de l'autel, de peur que mon indignation n'éclate contre les enfans d'Israël.

6 Je vous ai donné les lévites qui sont vos frères, en les séparant du milieu des enfans d'Israël, et j'en ai fait un don au Seigneur, afin qu'ils le servent dans le ministère de son tabernacle.

7 Mais pour vous, conservez votre sacerdoce, vous et vos fils; et que tout ce qui appartient au culte de l'autel, et qui est au dedans du voile, se fasse par le ministère des prêtres. Si quelque étranger s'en approche, il sera puni de mort.

8 Le Seigneur parla encore à Aaron en ces termes: Je vous ai donné la garde des prémices qui me sont offertes. Je vous ai donné, à vous et à vos fils, pour les fonctions sacerdotales, tout ce qui m'est consacré par les enfans d'Israël; et cette loi sera observée à perpétuité.

9 Voici donc ce que vous prendrez des choses qui auront été sanctifiées et offertes au Seigneur. Toute oblation, tout sacrifice, et tout ce qui m'est offert pour le péché et pour l'offense, et qui devient par là une chose très-sainte, sera pour vous et pour vos fils.

10 Vous le mangerez dans le lieu saint, et il n'y aura que les mâles qui en mange-